

Présents: MM. Malapert, Serrand, Roger, Gaigne, Dubreil, Mmes Bannier, Lecène, Hervé, Boccard, MM. Hubert, De Gouvion St Cyr
Mmes Rio Danielou, Tazartez, M. Bouffort, Mme Delépine, MM. Janvier, Pitois, Mme Lemarchand, M. Helbert, Mme Bon, MM. Garnier, Prenveille, Mme Châtaignier, MM. Retoré, Besnier, Marie, Mme Gobé, MM. Hamard, Gonnet, Mme Sollier Baudoin, MM. Bourgeon, Malle, Simon, Desloges, Sourdin.

Absents excusés :

Monsieur Thomas JANVIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Mr MALAPERT, Président ouvre la séance en faisant l'appel et déclare installés dans leur fonction de conseillers communautaires les nouveaux délégués.

Mr SIMON, doyen d'âge de l'assemblée prend la présidence de la séance.

Il propose de procéder à l'élection au scrutin secret du Président de Coglais communauté Marches de Bretagne.

1 – ELECTION DU PRESIDENT DE COGLAIS COMMUNAUTÉ MARCHES DE BRETAGNE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du Scrutin ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- PROCLAMENT Monsieur Jean MALAPERT, Président de la Communauté de communes et le déclare installé. (ci-joint le Procès verbal annexé)

2 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président, après son élection et son installation, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif global de l'organe délibérant, soit 7 vice-présidents pour Coglais Communauté Marches de Bretagne, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 10.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

A l'unanimité,

- DECIDENT de fixer le nombre de Vice-président à dix (10).

3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.52-11-2 et L.52-11-10;
Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du Scrutin;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DESIGNENT les Vice-présidents tel que présenté sur le Procès verbal annexé au présent compte rendu.

4 – DESIGNATION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Les statuts de Coglais communauté prévoyant un nombre de membres du bureau égal à 19, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à la désignation des autres membres du bureau communautaire,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10,

Vu le procès verbal de l'élection des membres du bureau communautaire non vice-présidents annexé au présent compte rendu ;

- PROCLAMENT les conseillers communautaires suivants, élus membres du bureau et installés :

Monsieur Alain BESNIER
Monsieur Louis SIMON
Monsieur Pierre SOURDIN
Monsieur Luc GARNIER
Monsieur Claude HAMARD
Monsieur Frédéric BOUFFORT
Madame Florence RIO DANIELOU
Monsieur Stéphane BOURGEON

5 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 et les informe que celle-ci, relative à l'administration territoriale de la République, comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre intitulé « La démocratie locale concernant les droits et les pratiques communales ».

Monsieur le Président précise que le chapitre trois traite des droits des élus au sein des assemblées locales et expose les principales dispositions intéressant la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres et, notamment la nécessité de procéder à l'élection de trois membres (commune de moins de 3 500 habitants) titulaires et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de désigner ces représentants au sein de la Commission d'appel d'offres.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Vu l'article 22 du Code des marchés public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22 et L. 5211-1 ;

- DESIGNENT, à l'unanimité, les membres désignés ci-dessous :

3 titulaires :

Monsieur Amand ROGER
« La Meriennais » 35133 ST GERMAIN-EN-COGLES
Monsieur Christian HUBERT
Brimenel 35460 LE TIERCENT
Madame Catherine CHATAIGNIER

Madame Catherine CHATAIGNIER
Le Theil 35460 ST ETIENNE-EN-COGLES

3 suppléants :

1^{er} suppléant : **Monsieur Louis SIMON**
3 Impasse du Clos aux Moines 35460 LA-SELLE-EN-COGLES

2^{ème} suppléant : **Monsieur Alain BESNIER**
La Guerche 35460 ST MARC-LE-BLANC

3^{ème} suppléant : **Monsieur Pierre SOURDIN**
La Monderais 35133 LE CHATELLIER

6 – ELECTION DES MEMBRES DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'importance de la commission des marchés à procédure adaptée.

Vu l'importance des marchés publics passés dans le cadre cette procédure adaptée, il est demandé de constituer une commission des marchés qui sera consultée.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de désigner ces représentants au sein de la Commission des marchés à procédure adaptée.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Vu l'article 22 du Code des marchés public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22 et L. 5211-1 ;

- DESIGNENT, à l'unanimité, les membres désignés ci-dessous :

Monsieur Jean MALAPERT, Président.

Le Grand Valnel – 35460 MONTOURS

3 titulaires : **Monsieur Amand ROGER**
« La Meriennais » 35133 ST GERMAIN-EN-COGLES

Monsieur Christian HUBERT
Brimenel 35460 LE TIERCENT

Madame Catherine CHATAIGNIER
Le Theil 35460 ST ETIENNE-EN-COGLES

3 suppléants :

1^{er} suppléant : **Monsieur Louis SIMON**
3 Impasse du Clos aux Moines 35460 LA-SELLE-EN-COGLES

2^{ème} suppléant : **Monsieur Alain BESNIER**
La Guerche 35460 ST MARC-LE-BLANC

3^{ème} suppléant : **Monsieur Pierre SOURDIN**
La Monderais 35133 LE CHATELLIER

7 - DESIGNATION DES COMMISSIONS DE COGLAIS COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1,
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE la mise en place des commissions suivantes :

- Affaires Générales
- Aménagement
- Environnement
- Services à la Population

8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que depuis 2011, la piscine communautaire Coglé'O et le complexe sportif de St Brice en Coglès sont gérés par la SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants,

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à délibérer :

- Sur la désignation :

- De 8 représentants au conseil d'administration,
- D'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

- Sur l'autorisation, pour un ou plusieurs représentants au conseil d'administration, d'assurer la fonction de Président(e) de ce conseil,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur Frédéric BOUFFORT à assurer la fonction de Président de ce conseil ;
- DECIDENT de procéder à la désignation des représentants de Coglais Communauté Marches de Bretagne au conseil d'administration, les résultats sont les suivants :

1 Représentant assemblée générale
Jean MALAPERT
8 Représentants au conseil d'administration
Jean MALAPERT
Frédéric BOUFFORT
Luc GARNIER
Christophe MARIE
Olivier GAIGNE
Amand ROGER
Bernard SERRAND
Claude HAMARD

9 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE A LA SPL SERVICES FAMILLES MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que depuis le 1^{er} janvier 2014, la crèche Coglidou est gérée par la SPL Services Familles Marches de Bretagne.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants,

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à délibérer :

- Sur la désignation :

- De 10 représentants au conseil d'administration,
- D'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de procéder à la désignation des représentants de Coglais Communauté Marches de Bretagne au conseil d'administration, les résultats sont les suivants :

1 Représentant assemblée générale
Jean MALAPERT
10 Représentants au conseil d'administration
Jean MALAPERT
Ghislaine GOBE
Aymar DE GOUVION ST CYR
Marie-Odile BOCCARD
Olivier GAIGNE
Amand ROGER
Bernard SERRAND
David RETORE
Louis SIMON
Marie-Annick SOLLIER BAUDOIN

10 – VOTE DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-12 ;

Considérant que :

- Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale à savoir 78 703.92 € ;
- Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;
- Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

DELIBERE

- 1) DECIDE de fixer, pour le président, une indemnité au taux de 43 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2) DECIDE de fixer, pour chaque vice-président, du premier au quatrième, une indemnité au taux de 16.50 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3) DECIDE de fixer, pour chaque vice-président, du cinquième au dixième, une indemnité au taux de 8.25 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 4) DECIDE que les dépenses d'indemnités de fonction soit prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour la durée du mandat.
- 5) Annexe au présent compte rendu un tableau récapitulatif de ces indemnités.

11 - VALIDATION PLANNING DE REUNION 2014

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le planning des réunions de Conseil et Bureau Communautaire pour l'année 2014 à savoir :

	BUREAU 18h30 St Brice en Coglès	CONSEIL 19h Montours
AVRIL	Mercredi 23 avril 2014	Mercredi 30 avril 2014
MAI	Mercredi 14 mai 2014	Mercredi 28 mai 2014
JUIN	Mercredi 11 juin 2014	Mercredi 25 juin 2014
JUILLET	PAS DE REUNION	
AOÛT		27 août 2014
SEPTEMBRE	Mercredi 10 septembre 2014	Mercredi 24 septembre 2014
OCTOBRE	Mercredi 15 octobre 2014	Mercredi 29 octobre 2014
NOVEMBRE	Mercredi 12 novembre 2014	Mercredi 26 novembre 2014
DECEMBRE	Mercredi 3 décembre 2014	Mercredi 17 décembre 2014

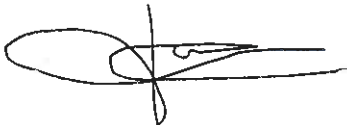
Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le planning des réunions pour 2014 tel que présenté.

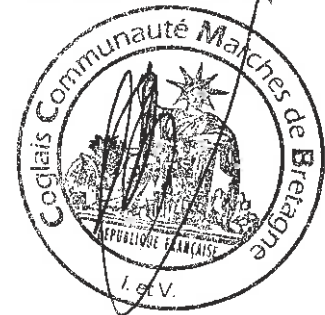
QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance
Thomas JANVIER



Le Président
M. Jean MALAPERT



**PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU PRESIDENT,
DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille quatorze, le seize avril à dix neuf heures, les délégués du Conseil de Coglais Communauté, désignés conformément à l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires :

M. Dubreil, Mme Rio Danielou, M. Serrand, Mme Tazartez, M. Bouffort, Mme Delepine, M. Janvier, M. Roger, Mme Bannier, M. Pitois, Mme Lemarchand, M. Helbert, Mme Bon, M. Garnier, Mme Lecène, M. Prenveille, Mme Chataignier, MM. Retoré, Besnier, Mme Bocard, M. Marie, Mme Gobé, MM. Hamard, Gonnet, Mme Sollier Baudoin, M. Malapert, Mme Hervé, M. Bourgeon, MM. De Gouvion St Cyr, Malle, Simon, Desloges, Sourdin, Gaigne, Hubert.

Etaient présents : Messieurs les conseillers suppléants :

M. Vaslet

Absents : MM. Montembault, Thomas

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean MALAPERT, Président, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer les membres désignés ci-dessus dans leur fonction de conseillers communautaires.

Monsieur SIMON Louis, doyen de l'Assemblée, a pris la présidence selon les règles définies par l'article L.521 I-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Thomas JANVIER.

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Président au scrutin secret.

Chaque délégué a remis à Monsieur le Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 6

Ont obtenu :	Monsieur Jean MALAPERT	28 voix
	Monsieur Olivier GAIGNE	1 voix

Monsieur MALAPERT a été proclamé Président de Coglais Communauté Marches de Bretagne et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur MALAPERT, il a été procédé conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à la détermination par le Conseil Communautaire du nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, ayant fixé le nombre de Vice-présidents de Coglais Communauté à dix, procède ensuite à l'élection de ces Vice-présidents :

*** 1^{ère} Vice-présidence : COMMUNICATION / SERVICES A LA POPULATION**

Candidat (e) : Monsieur Bernard SERRAND

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :	Monsieur Bernard SERRAND	32 voix
	Monsieur Olivier GAIGNE	1 voix

Monsieur Bernard SERRAND est élu 1^{er} Vice-président de Coglais Communauté.

*** 2^{ème} Vice-présidence : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX / AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Candidat (e) : Monsieur Amand ROGER

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :	Monsieur Amand ROGER	28 voix
	Monsieur Louis DUBREIL	1 voix
	Monsieur Olivier GAIGNE	1 voix

Monsieur Amand Roger est élu 2^{ème} Vice-président de Coglais Communauté.

*** 3^{ème} Vice-présidence : NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GENERALE**

Candidat (e) : Monsieur Olivier GAIGNE

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :	Monsieur Olivier GAIGNE	28 voix
	Monsieur Amand ROGER	1 voix
	Monsieur Frédéric BOUFFOT	1 voix

Monsieur Olivier GAIGNE est élu 3^{ème} Vice-président de Coglais Communauté.

*** 4^{ème} Vice-présidence : DEVELOPPEMENT DURABLE / ENERGIES NOUVELLES ET ENVIRONNEMENT**

Candidat (e) : Monsieur Louis DUBREIL

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :	Monsieur Louis DUBREIL	30 voix
--------------	------------------------	---------

Monsieur Louis DUBREIL est élu 4^{ème} Vice-président de Coglais Communauté.

*** 5^{ème} Vice-présidence : TOURISME ET PATRIMOINE**

Candidat (e) : Madame Maryvonne BANNIER

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 30

Ont obtenu : Madame Maryvonne BANNIER 30 voix

Madame Maryvonne BANNIER est élue 5^{ème} Vice-présidente de Coglais Communauté.

*** 6^{ème} Vice-présidence : SANTE ET PERSONNES AGEES**

Candidat (e) : Madame Marie-Annick LECENE

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 3

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu : Madame Marie-Annick LECENE 32 voix

Madame Marie-Annick LECENE est élue 6^{ème} Vice-présidente de Coglais Communauté.

*** 7^{ème} Vice-présidence : CULTURE**

Candidat (e) : Madame Roselyne HERVE

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 7

Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu : Madame Roselyne HERVE 28 voix

Madame Roselyne HERVE est élue 7^{ème} Vice-présidente de Coglais Communauté.

*** 8^{ème} Vice-présidence : RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION**

Candidat (e) : Madame Marie-Odile BOCCARD

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 3

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu : Madame Marie-Odile BOCCARD 30 voix
 Monsieur Jean MALAPERT 1 voix
 Monsieur Frédéric BOUFFORT 1 voix

Madame Marie-Odile BOCCARD est élue 8^{ème} Vice-présidente de Coglais Communauté.

*** 9^{ème} Vice-présidence : TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES**

Candidat (e) : Monsieur Christian HUBERT

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu : Monsieur Christian HUBERT 32 voix
 Monsieur Louis SIMON 1 voix

Monsieur Christian HUBERT est élu 9^{ème} Vice-président de Coglais Communauté.

* 10^{ème} Vice-présidence : BREIZH BOCAGE

Candidat (e) : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls ou blancs : 4

Suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :	Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR	30 voix
	Monsieur Louis SIMON	1 voix

Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR est élu 10^{ème} Vice-président de Coglais Communauté.

Election des huit autres membres du Bureau Communautaire :

Une liste de candidats a été proposée aux membres du Conseil Communautaire, comprenant les huit noms suivants :

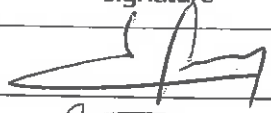















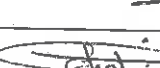
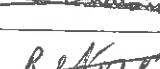

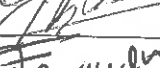





Messieurs Alain BESNIER, Louis SIMON, Pierre SOURDIN, Luc GARNIER, Claude HAMARD, Frédéric BOUFFORT, Madame Florence RIO DANIELOU et Monsieur Stéphane BOURGEON ont été élus membres du Bureau Communautaire et immédiatement installés.

Signature des membres présents

Liste des membres présents

T : titulaire

S : Suppléant

Nom du Délégué	T S	COMMUNE	Signature
DUBREIL Louis	T	St Brice-en-Coglès	
RIO DANIELOU Florence	T	St Brice-en-Coglès	
SERRAND Bernard	T	St Brice-en-Coglès	
TAZARTEZ Pascale	T	St Brice-en-Coglès	
BOUFFORT Frédéric	T	St Brice-en-Coglès	
DELEPINE Isabelle	T	St Brice-en-Coglès	
JANVIER Thomas	T	St Brice-en-Coglès	
ROGER Amand	T	St Germain-en-Coglès	
BANNIER Maryvonne	T	St Germain-en-Coglès	
PITTOIS Pascal	T	St Germain-en-Coglès	
LEMARCHAND Christine	T	St Germain-en-Coglès	
HELBERT Daniel	T	St Germain-en-Coglès	
BON Catherine	T	St Germain-en-Coglès	
GARNIER Luc	T	St Etienne-en-Coglès	
LECENE Marie-Annick	T	St Etienne en Coglès	
PRENVEILLE Jean-Pierre	T	St Etienne en Coglès	
CHATAIGNIER Catherine	T	St Etienne en Coglès	
RETORE David	T	St Etienne-en-Coglès	
BESNIER Alain	T	St Marc-le-Blanc	
BOCCARD Marie-Odile	T	St Marc-le-Blanc	
MARIE Christophe	T	St Marc-le-Blanc	
GOBE Ghislaine	T	St Marc-le-Blanc	
HAMARD Claude	T	St Hilaire-des-Landes	
GONNET Albert	T	St Hilaire-des-Landes	
SOLLIER BAUDOIN Marie-Annick	T	St Hilaire-des-Landes	

MALAPERT Jean	T	Montours	
HERVE Roselyne	T	Montours	
BOURGEON Stéphane	T	Montours	
DE GOUVION ST CYR Aymar	T	Coglès	
MALLE Thierry	T	Coglès	
SIMON Louis	T	La-Selle-en-Coglès	
DESLOGES Jean	T	La-Selle-en-Coglès	
SOURDIN Pierre	T	Le Chatellier	
MONTEMBAULT Jean-Luc	S	Le Chatellier	
GAIGNE Olivier	T	Baillé	
VASLET Didier	S	Baillé	
HUBERT Christian	T	Le Tiercent	
THOMAS Thierry	S	Le Tiercent	

INDEMNITES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS
COGLAIS COMMUNAUTE MARCHES DE BRETAGNE

Le nombre de vice-présidents retenu pour le calcul de l'enveloppe correspond à 20 % de 30 conseillers communautaires

NOM	FONCTION	Valeur indice	Montant mensuel	Montant annuel	% indice 1015
		1015			
Jean Malapert	PRESIDENT	45 617,63	1 634,63	19 615,58	43,00%
Bernard Serrand	1er VICE-PRESIDENT		627,24	7 526,91	16,50%
Amand Roger	2ème VICE-PRESIDENT		627,24	7 526,91	16,50%
Olivier Gaigne	3ème VICE-PRESIDENT		627,24	7 526,91	16,50%
Louis Dubreil	4ème VICE-PRESIDENT		627,24	7 526,91	16,50%
Maryvonne Bannier	5ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
Marie-Annick Lecène	6ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
Roselyne Hervé	7ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
Marie-Odile Boccard	8ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
Christian Hubert	9ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
Aymar De Gouvion St Cyr	10ème VICE-PRESIDENT		313,62	3 763,45	8,25%
			6 025,33	72 303,94	